

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

Compte-rendu de la Rencontre mensuelle du 13 avril 2016

Lycée Louis Le Grand, 123 rue St Jacques 75005 Paris

Présents :

Marc de Basquiat, Christine Bernard, Jacques Berthillier, Robert Cauneau, Patrick Antoine David, Claude Gamel, Laudine Grapperon, Laurent Guyot-Sionnest, Isabelle Henny, Xuan-Mai Kempf, Michel Kornmann, Pierre Lavagne, Marie-Christine Lecomte, Télémaque Masson, Marie Meyruey, François-Xavier Oliveau, Philippe Parment, Catherine de Planard, Léon Régent, Isabelle Rognon, Guy Valette

Absents excusés : Eric Boespflug, Christian Bousset, David Djaïz, Jean-Robert Léonhard, Jean-Paul Manin, Etienne Boespflug, Pierre-Louis Marec, Philippe Riché

Intervention de Claude Gamel

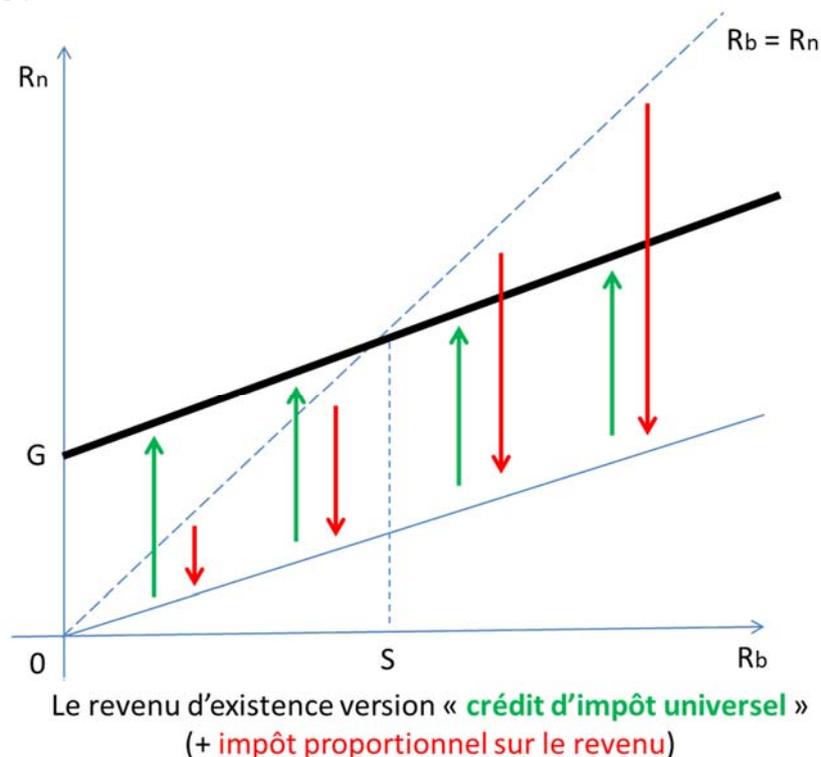
Professeur d'économie au LEST (Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail), Université d'Aix-Marseille, membre du Conseil Scientifique de l'AIRE.

L'intervention de Claude Gamel sur « les fondements du revenu d'existence » se situe à la jonction entre la philosophie (pour la profondeur) et l'économie (pour la précision). Le document joint présente la trame de son exposé, qui s'appuie au départ sur la hiérarchie des principes de justice défendue par John Rawls. Claude Gamel y confronte les apports de Philippe Van Parijs, Amartya Sen, Tony Atkinson, Milton Friedman et Serge-Christophe Kolm, puis identifie une variante possible répondant au mieux aux enjeux actuels.

Parmi les points clés de son argumentation :

- John Rawls a révolutionné la justice sociale, en plaçant au sommet le principe politique d'égalité de liberté.
- La pire des injustices est le chômage de longue durée. Il est nécessaire de disperser le risque du chômage entre tous, en évitant la rivalité entre « primo-accédants » et « insiders ».
- La satisfaction des besoins fondamentaux est mieux assurée par des transferts que par la fixation d'un salaire minimum.
- Les différences d'aptitudes personnelles constituent un bien collectif, dont chacun doit tirer avantage, sous forme de transferts redistributifs.
- Alors que Rawls et Kolm excluent de la redistribution les « citoyens non coopératifs », ils maintiennent *de facto* un effet de stigmatisation des citoyens officiellement reconnus comme pauvres, ce à quoi les autres auteurs s'opposent.

- Financer un revenu de base par un impôt sur le revenu à taux unique, non progressif, semble le plus conforme au principe de différence.
- Le schéma ci-dessous semble celui combinant de façon adéquate les divers apports discutés :



Pour en savoir plus :

« *Economie de "l'égalitarisme libéral". Réflexions pour mieux concilier libéralismes politique et économique* ». A paraître en 2016 dans *Philosophie économique* (sous la direction de G. Campagnolo et de J.S. Gharbi), Editions matériologiques, Paris, 40 pages.

20h45 – Fin de la réunion.

Prochaines rencontres :

- **Mercredi 11 Mai à 19h : Delphine Batho**, Députée PS, ancienne Ministre de l'écologie, auteur d'un amendement sur le revenu de base dans le cadre de la loi sur la République Numérique.
- **Mercredi 8 juin dès 18h : Bernard Koenig**, responsable du réseau BIEN Suisse, commentera avec nous les résultats de la votation pour un revenu de base.
Le même jour, à 19h, nous recevons Lionel Stoléro, économiste, ancien ministre, créateur du RMI en 1988, promoteur d'un revenu de solidarité universel sous forme fiscale, membre du Conseil Scientifique de l'AIRE.